

**Le règlement intérieur des études
supérieures**

**La faculté d'ingénierie- Université de
Tanta**

Le système des heures-crédits

Les règles et les prescriptions générales

**Les tableaux des programmes d'étude et
leurs contenus**

2017

Traduit par/ Tamer Zein Hamed

Les degrés scientifiques

1- Le diplôme des études professionnelles :

L'étude a pour but d'améliorer les compétences professionnelles aux domaines du travail dans les branches d'ingénieries à travers des programmes d'études applicatifs et des formations pratiques.

2- Le diplôme des études supérieures :

L'étude a pour but d'améliorer les compétences scientifiques dans les domaines applicatifs des spécialisations précises dans les différentes branches d'ingénieries à travers l'étude des programmes d'étude applicatifs et scientifiques développés et la participation dans des équipes de travail pour préparer des projets applicatifs.

3- Le degré de magistrat des sciences en ingénierie :

L'étude a pour objectif de développer les capacités de recherche et la pensée scientifique et le développement dans le branche et le domaine que l'étudiant choisit dans le domaine de sa spécialisation à travers son plan de recherche. En utilisant les techniques scientifiques modernes à travers

l'étude d'un nombre des programmes d'étude académiques développées et le fait de procéder une recherche académiques et applicative à travers une thèse scientifiques parfaite.

4- Le degré de doctorat de la philosophie en ingénierie

L'étude a pour objectif de développer la pensée indépendante et l'aptitude à l'innovation et du développement, en ajoutant tout ce qui est nouveau dans la branche, le domaine et la thème que l'étudiant choisit. Et cela a lieu par le fait de suivre les origines scientifiques, techniques et de recherches spécialisées dans un domaine déterminé et le fait d'approfondir des aptitudes de recherche acquises au cycle de magistrat par les procédures de la recherche scientifiques par une mission scientifique innovée.

Premièrement

Les règles et les prescriptions générales

Le premier chapitre

Des règles essentielles

Article (1) :

Le conseil de l'université de Tanta confère par la demande du conseil de la faculté les diplômes et les degrés scientifiques suivants :

- 1- Le diplôme des études professionnelles
- 2- Le diplôme des études supérieures
- 3- Le degré de magistrat des sciences en ingénierie
- 4- Le degré de doctorat de la philosophie en ingénierie

Et cela dans une des branches expliquées dans l'article (11) pour tous les départements scientifiques existants à la faculté.

Départements de la faculté	أقسام الكلية
Computers & Contrôle Electronique	قسم الحاسبات والتحكم الآلي
Electroniques & Communications Electriques	قسم الإلكترونيات والاتصالات الكهربائية
Mécaniques & Machines Electriques	قسم القوى والآلات الكهربائية
Constructions	قسم الإنشاءات
Design Constructif	قسم التصميم المعماري
Production & Design Mécanique	قسم الإنتاج والتصميم الميكانيكي
Ingénierie Civile	قسم الهندسة المدنية
Ingénierie constructive	قسم الهندسة المعمارية
Affaires Publiques	قسم الأشغال العامة
Irrigation & Hydraulique	قسم الري والهيدروليكا
Physique & Maths Géométriques	قسم الفيزياء والرياضيات الهندسية

Article (2) : Le système de l'étude

L'étude par le système des heures crédits, l'étudiant inscrit au premier semestre dans un nombre des programmes d'études par maximum (12) heures-crédits. L'étudiant peut s'inscrire à l'été dans un nombre des programmes d'étude par maximum (6) heures-crédits.

Article (3) : Les horaires de l'étude

L'année académique se divise en trois semestres et l'étude commence dans tous les cycles des études supérieures, comme suit :

- **Le premier semestre** : qui commence au troisième samedi du mois de septembre et pour 15 semaines.
- **Le deuxième semestre** : qui commence au deuxième samedi du mois de février et pour 15 semaines.
- **Le deuxième d'été** : qui commence au premier samedi du mois de juillet et pour 6 semaines.

Article (5) : Le système des heures-crédits

Le système des heures crédits est une unité de mesure d'étude pour déterminer le poids de chaque programme d'étude pour les autres programmes d'étude. Et cela égale une lecture théorique continue une heure par semaine ou un cours applicatif/ pratique qui continue deux heures par semaine.

Article (6) : Les programmes d'étude

Les programmes d'étude se divisent en quatre niveaux comme suit :

Premièrement : Le quatrième niveau

Il comporte les programmes d'étude suivants :

- 1- L'étude qualificative pour l'obtention du diplôme des études professionnelles.
- 2- L'étude complémentaire pour l'obtention du grade de magistrat en ingénierie au département de la physique, des mathématiques géométriques notamment aux étudiants qui obtiennent la licence en ingénierie.

Deuxièmement : Le cinquième niveau, il comprend les programmes d'étude suivant :

- 1- Le diplôme des études professionnelles
- 2- Le diplôme des études supérieures
- 3- L'étude préparatoire pour ceux qui obtiennent une mention moins de Bien ou par une mention cumulative moins de 65% pour s'inscrire au degré de magistrat en ingénierie.

Troisièmement : Le sixième niveau

Il comporte les programmes d'étude de magistrat et ceux de doctorat.

Quatrièmement : le septième niveau :

Il comprend les programmes d'étude du degré de doctorat.

- L'étude préparatoire, pour l'obtention du diplôme professionnelle avancé et l'étude complémentaire pour l'obtention du grade de magistrat en ingénierie de l'étudiant qui obtient le grade de licence en ingénierie dans des spécialisations concernent le département spécialisé, doit comprendre des programmes d'étude du quatrième niveau (le niveau final au cycle de la licence).
- 3- L'étude préparatoire, pour l'obtention du diplôme professionnelle avancé et le diplôme des études supérieures, l'étude complémentaire pour l'obtention du grade de magistrat en ingénierie au département de la physique, des mathématiques géométriques et l'étude préparatoire pour ceux qui obtiennent une mention moins de bien ou une mention cumulative dans le système des heures-crédits moins de (2.30) doit comprendre des programmes d'études du cinquième niveau.

Les départements ont droit d'apporter quels autres programmes selon la nature d'étude et cela après l'accord du conseil du département scientifique et spécialisée et son adoption de la commission des études supérieures au conseil de la faculté.

Article (6) : des conditions générales pour l'inscription aux degrés scientifiques et aux diplômes

- 1- On accepte l'étudiant qui obtient le degré de licence d'ingénierie de l'université de Tanta ou d'une des universités

connues selon le supérieur conseil des universités pour étudier aux programmes des études supérieures, et s'il accomplit toutes les conditions d'acceptabilité concernant chaque comme indiqué aux articles (12), (14), (16), (20),

- 2- Accomplir les conditions du département scientifique (s'il est trouvé), il est permis que le département scientifique pose des conditions additionnelles déterminées pour inscrire les étudiants aux études supérieures selon la nature de l'étude scientifique au département scientifique et on présente ces conditions au conseil de la faculté pour être adopté.
- 3- Accomplir tous les documents demandés du département des études supérieures selon les règles connues dans l'université.
- 4- Il est permis d'accepter l'inscription des étudiants qui obtiennent la licence en ingénierie au programme des études supérieures dans la même spécialisation après la consultation du département scientifiques pour imposer quels articles complémentaires.
- 5- Payer les frais d'inscription selon l'horaire déterminée, on paye ces frais annuellement pour chaque cycle ou pendant l'inscription, on excepte de ces conditions les répétiteurs, les professeurs adjoints et les étudiants des bourses d'étude.
- 6- L'étudiant doit payer les frais des programmes d'étude pour permettre la présence et compter les programmes d'étude et la dernière horaire pour payer ces frais à la fin de la deuxième semaines d début premier semestre et du deuxième semestre et

la fin de la première semaine du semestre d'été selon les programmes d'étude de chaque semestre séparément.

- 7- Arrêter l'inscription : sera selon les paramètres que le conseil des études supérieures et des recherches décide et il stipule la présentation d'une demande de l'arrêt de l'inscription avant la fin de la durée originale de l'inscription selon l'article (3).

Il est permis au conseil par la suggestion du conseil du département spécialisé d'arrêter l'inscription de l'étudiants dans les cas suivants.

A- Les cas malades à conditions que l'étudiant présente les certificats malades nécessaires et adoptés par l'administration médicale de l'université.

B- Accompagner l'époux ou l'épouse

C- Le cas du recrutement aux forces armées

D- Le soin de l'enfant

E- Les bourses de formations

- 8- La liste d'avertissement : On pose l'étudiant à la liste d'avertissement pour abolir son inscription.

- 9- Abolir l'inscription : on abolit les registres des études supérieures par les décisions du conseil de la faculté par la recommandation du conseil du département spécialisée.

A- Une demande présentée de l'étudiante par l'abolition de l'inscription.

B- Arrêter d'aller à la faculté sans une excuse pour deux semestres.

C- Si l'étudiant reste sur la liste d'avertissement pour deux semestres.

D- Refuser la thèse d'étude par les jurys.

10- La réadmission, si l'on abolit l'inscription de l'étudiant pour une des causes susmentionnées dans la question 9. Alors. L'étudiant doit présenter la demande de la réadmission dans les horaires déterminés selon l'article 3.

8- Article (8), les règles d'étude du programme

1- On ne permet pas à l'étudiant de s'inscrire dans un programme d'étude sauf après le succès dans les demandes du programme.

2- On ne permet pas à l'étudiant d'abolir/ ajouter quels programmes avant la fin de la deuxième semaine du premier et du deuxième semestre ou la fin de la première semaine du semestre d'été.

3- Il est permis à l'étudiant de se traîner des programmes d'étude après l'inscription et cela après la fin de la huitième semaine.

4- On ne permet pas à l'étudiant d'entre l'examen excepté s'il assiste 75 % à moins des heures d'études décidées.

5- L'étudiant qui ne peut pas entrer à l'examen final dans le programme d'étude pour des causes difficiles

Article (9) : Le guide académique et le superviseur au programme des études supérieures

Le département scientifique détermine un superviseur académique des membres du corps enseignant au département pour présenter le conseil et le guide pendant la durée de son étude et pour l'aider dans le choix des programmes d'études.

Articles (10) : Transformer les programmes d'étude

Après l'accord du conseil et par la suggestion du conseil du département, il est permis à l'étudiant de transformer un nombre des programmes d'étude qui était déjà étudiés dans des autres universités selon les organisation de la loi des universités, par des programmes d'études à tel point que les programmes de étude sont parmi les demande de l'obtention du degré par mention C+.

Le deuxième chapitre

Le programme des études supérieures

Article (11) :

Le conseil d'université de Tanta confère par la demande du conseil de la faculté les diplômes, les degrés scientifiques suivants :

1- Le département d'architecture

Premièrement : Les diplômes professionnelles en d'architecture

- L'architecture et la technologie de la construction.
- La gestion des projets et les études de la faisabilité économiques.

Deuxièmement : Diplômes des études supérieures en ingénierie constructive

- Le design constructif
- Technologie de la construction
- L'architecture continue
- La gestion des projets et des études de la faisabilité économiques.

Troisièmement : Magistrat des sciences en architecture

Quatrièmement : Doctorat de la philosophie en architecture

2- Le département des constructions

Premièrement : Les diplômes professionnelles en ingénierie de constructions, section de :

- Les établissements en béton
- Ingénierie des fondations
- Régler la qualité des matériels et des établissements.
- Administration des projets de construction.
- Réformer et consolider et réparer les établissements.
- Les établissements métaux.

Deuxièmement : **Diplômes des études supérieures en constructions**

- Les établissements en béton
- Ingénierie des fondations
- Régler la qualité des matériels et des établissements.
- Administration des projets de construction.
- Réformer et consolider et réparer les établissements.

- Les établissements métaux.

Troisièmement : magistrat des sciences en ingénierie

- Ingénierie des constructions
- Administration des projets de construction.

Quatrièmement : Doctorat de la philosophie en Ingénierie

- Ingénierie des constructions
- Administration des projets de construction.

3- Le département d'Irrigation et d'Hydraulique

Premièrement : Les diplômes professionnelles en ingénierie d'Irrigation et d'Hydraulique, section de :

- Les mesures hydraulique et hydrologique
- La gestion des ressources d'eau

Deuxièmement : Diplômes des études supérieures en ingénierie d'Irrigation et d'Hydraulique, section de :

- La gestion des ressources d'eau.
- Les établissements d'eaux.
- L'hydraulique environnementale.

Troisièmement : Magistrat des sciences en ingénierie d'Irrigation et d'Hydraulique

Quatrièmement : Doctorat de la philosophie en Ingénierie d'Irrigation et d'Hydraulique.

4- Le département des affaires publiques

Premièrement : Les diplômes professionnelles en ingénierie

Deuxièmement : Diplômes des études supérieures en ingénierie des affaires publiques

Troisièmement : Magistrat des sciences en ingénierie des affaires publiques

Quatrièmement : Doctorat de la philosophie en Ingénierie des affaires publiques

5- Le département d'ingénierie des computers et du contrôle électronique

Premièrement : Les diplômes professionnelles en ingénierie des computers et du contrôle électronique

- Le contrôle électronique
- Les logiciels et technologies des informations.
- Systèmes des computers
- Réseaux du computer

Deuxièmement : Diplômes des études supérieures en ingénierie des computers et du contrôle électronique

- Réseaux du computer et technologies des informations.
- Systèmes du contrôle électronique
- Systèmes de l'ingénierie de robots
- L'intelligence artificielle
- Les systèmes distribués dans les computers et le contrôle.
- L'ingénierie des logiciels

Troisièmement : Magistrat des sciences en ingénierie des computers et du contrôle électronique

Quatrièmement : Doctorat de la philosophie en Ingénierie des computers et du contrôle électronique

6- Le département d'ingénierie des mécaniques et machines électriques

Premièrement : Les diplômes professionnelles en ingénierie des mécaniques et machines électriques

- Systèmes des mécaniques électriques
- Des machines électriques

Deuxièmement : Diplômes des études supérieures en ingénierie des mécaniques et machines électriques

Troisièmement : Magistrat des sciences en ingénierie des mécaniques et machines électriques

Quatrièmement : Doctorat de la philosophie en Ingénierie des mécaniques et machines électriques

7- Le département d'ingénierie des électroniques et des communications électriques

Premièrement : Les diplômes professionnelles en ingénierie des électroniques et des communications électriques

Deuxièmement : Diplômes des études supérieures en ingénierie des électroniques et des communications électriques

Troisièmement : Magistrat des sciences en ingénierie des électroniques et des communications électriques

Quatrièmement : Doctorat de la philosophie en Ingénierie des électroniques et des communications électriques

8- Le département d'ingénierie de la production et du design mécanique

Premièrement : Les diplômes professionnelles en ingénierie de la production et du design mécanique

Deuxièmement : Diplômes des études supérieures en ingénierie de la production et du design mécanique

Troisièmement : Magistrat des sciences en ingénierie de la production et du design mécanique

Quatrièmement : Doctorat de la philosophie en Ingénierie de la production et du design mécanique

9- Le département de l'ingénierie des forces mécaniques

Premièrement : Les diplômes professionnelles en ingénierie des forces mécaniques

Deuxièmement : Diplômes des études supérieures en ingénierie des forces mécaniques

Troisièmement : Magistrat des sciences en ingénierie des forces mécaniques

Quatrièmement : Doctorat de la philosophie en Ingénierie des forces mécaniques

10-Le département de la physique et des mathématiques géométriques

Premièrement : Les diplômes professionnelles en ingénierie de la physique et des mathématiques géométriques

Deuxièmement : Diplômes des études supérieures en ingénierie de la physique et des mathématiques géométriques

Troisièmement : Magistrat des sciences en ingénierie de la physique et des mathématiques géométriques

Quatrièmement : Doctorat de la philosophie en Ingénierie de la physique et des mathématiques géométriques.

Le troisième chapitre

Les règles du diplômes des études supérieures professionnelles

Article (12) : Conditions d'inscription

Ajoutant aux conditions citées en articles (6), il est permis pour le conseil de la faculté d'accepter l'admission de ceux qui obtiennent le degré de la licence en ingénierie dans une des facultés des universités égyptiennes ou ce qui l'équivalent du supérieur conseil des universités après le fait de prendre l'opinion du département scientifique et spécialisé.

Article (13) : les heures d'études :

- L'étudiant obtient des diplômes professionnels après l'accomplissement de l'étude des programmes déterminés pour ce diplôme et le nombre des heures est à environ 18 heures- crédits.

- Le diplôme professionnel est considéré comme un cycle final.
- Le minimum duré pour étudier les programmes d'études professionnelles est deux semestres.
- Le maximum duré pour étudier les programmes d'études professionnelles est trois semestres sans compter les études qualificatives.

Le quatrième chapitre

Règles des diplômes des études supérieures

Article (14) : Conditions d'inscription

Ajoutant aux conditions citées en articles (6)

- Il est permis au conseil de la faculté d'accepter l'admission des étudiants qui obtiennent le degré de licence en ingénierie des universités égyptiennes ou ce qui l'équivalent dans tous les spécialisations.
- Il est permis au conseil de la faculté d'accepter l'admission des étudiants qui obtiennent le degré de licence en ingénierie au département des immeubles

Article (15) : les heures d'études :

- L'étudiant obtient des diplômes professionnels après l'accomplissement de l'étude des programmes déterminés pour ce diplôme et le nombre des heures est à environ 30 heures- crédits.
- Le minimum duré pour étudier les programmes d'études supérieures est quatre semestres.

- Le maximum duré pour étudier les programmes d'études professionnelles est six semestres.
- L'étudiant doit dépasser le programme d'étude du projet à condition qu'il obtienne une mention qui égale (B).

Le cinquième chapitre

Les règles communes pour l'obtention du grade du magistrat des sciences en ingénierie

Article (16) : les conditions de l'admission

- Il étudiant doit obtenir le degré de la licence en ingénierie dans la spécialisation demandée par mention/ Bien ou ne diminue pas de 65%.
- Le conseil a le droit par la suggestion du conseil du département d'accepter l'inscription de l'étudiant qui obtient le grade de la licence.

Article (17) : Les demandes de l'obtention du grade de magistrat

- L'étudiant étudie 18 heures-crédits du sixième niveau pour les programmes du département et il est permis au superviseur essentiel de choisir les programmes d'études des départements scientifiques.
- Le guide académique présente le plan d'étude pour chaque étudiante.
- L'étudiant a le droit d'inscrire après l'accord du superviseur essentiel.

- Pour que l'étudiant dépasse le degré de magistrat il doit donc dépasser les programmes d'étude décidés.
- La discussion de la thèse égale 18 heures-crédits.
- Le minimum duré pour obtenir le grade de magistrat des sciences en ingénierie est deux semestres.

Article (18) : la direction :

Le conseil de la faculté a le droit de nommer la commission de la direction à la thèse inscrite pour obtenir le grade du magistrat en ingénierie par la demande du conseil scientifique.

Article (19) : les jurys

Pour que l'étudiant fasse un séminaire dans une thèse de recherche, il est conditionné de présenter les membres du corps enseignant au département.

Le sixième chapitre

Les règles générales pour l'obtention du grade de doctorat de la philosophie

Article (20) : les conditions et les procédures de l'admission

Il étudiant doit obtenir le degré de magistrat en ingénierie dans la spécialisation demandée ou ce qui l'équivalent du

supérieur conseil des universités après le fait de prendre l'opinion du département scientifique et spécialisé.

Article (21) : Les demandes de l'obtention du grade de magistrat

- L'étudiant étudie 48 heures-crédits (18 heures-crédits des deux niveaux (le sixième et le septième)).
- Que l'étudiant doit dépasser un examen complet pendant 3 mois ou 12 mois du début de l'admission.

Selon les règles et les critères déterminés, comme suit :

Article (22) : la direction :

Le conseil de la faculté a le droit de nommer la commission de la direction à la thèse inscrite pour obtenir le grade du doctorat en ingénierie par la demande du conseil scientifique.

Article (19) : les jurys

Pour que l'étudiant fasse (deux exposes de séminaire) dans une thèse de recherche, il est conditionné de présenter les membres du corps enseignant au département.

Le septième chapitre
Les dispositions transitoires

Article (27)

Les dispositions du présent article s'appliquent aux étudiants des études supérieures à partir de l'année universitaire

suivante de la date de la publication de cette décision ministrables concernant ce présent règlement.

Article (28)

Les cas qui restent sans mentionner ou qui apparaissent pendant l'application du présent article, seront présentés au conseil de la faculté pour prendre la décision convenable et doivent présenter au conseil de l'université pour être adoptées.

